

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le 12 avril 2012 à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Labarrère (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Maurice BOISON, , Claude CLAVERIE, Francis DUPOUY, Guy SAINT-MÉZARD, Michel LABATUT, Mario SPAGNOLI remplacé par son suppléant Bernard CASTAY, Serge MARITAN, Bernard ROZES, Etienne BARRERE, Bernard BOURROUSSE remplacé par son suppléant Raymond SOLANS, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Jean-Yves GEISSER, Martine LABORDE, Nicolas MELIET, Bernard LEBE, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Christian DUFFAU, Patricia ESPERON, Guy AUBERT, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Philippe BOYER, Huguette CARLES, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Denis DECLOCHEZ, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Jean-Louis DUBUC, Pierre ESQUERRE, Marie-José GOZE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Bernard MARSEILLAN, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Pierrette SEGAT,

ABSENTS EXCUSÉS: Xavier FERNANDEZ, Raymonde BARTHE Pierre DULONG, Carine CHAVALLE, Philippe DUFOUR, Henry LUCHET, Jacques MORLAN,

ABSENTS : François BAQUÉ, Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, Thierry COLAS, Hélène DELPECH, Jean-Marie GILLOT, Fabrice LACOMBE, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jacqueline ROBUTTI, Jean-François ROUSSE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

SECRÉTAIRE: Philippe BOYER.

OBJET : RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION CONTRACTUEL

Article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité et afin d'assurer la passation des dossiers avant le départ en congé maternité d'un agent, il est nécessaire de recruter un agent non titulaire. Il précise qu'en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, le contrat ne devra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

Il rappelle que les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel sont inscrits au Budget Primitif 2012. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent non titulaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré; à l'unanimité,

- **DECIDE** au vu des motivations formulées, d'autoriser le Président à recruter un agent non titulaire pour la période du 14 mai 2012 au 3 juillet 2012 dans les conditions suivantes :

NATURE DES FONCTIONS	GRADE correspondant aux fonctions décrites	Echelon de REMUNERATION
Chargé de mission	Grade d'emploi des attachés territoriaux	1 ^{er} échelon

Pour extrait conforme le 13 avril 2012.

Envoyé en préfecture le 23/05/2012

Reçu en préfecture le 23/05/2012

Affiché le



Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE